



Syndicat CFTC du Personnel du Groupe-Sanef

28, Rue de l'église 60410 ROBERVAL

Informations

L'équipe CFTC du Groupe-Sanef vous présente ses meilleurs vœux pour 2009.

- **Receveurs Modulés**

Cet accord doit, s'il est appliqué en toute sincérité, donner de meilleures conditions de travail à ce personnel avec une rémunération plus régulière et une garantie d'heures de travail plus importante. Cet accord permet également sur proposition de la CFTC de remplacer l'ensemble des receveurs temps plein partant en CATS.

Une réunion de suivi de l'accord aura lieu le jeudi 5 mars 2009. Nous vous demandons de nous informer des disfonctionnements que vous constatez dans son application.

- **Prime de Formateur et de Tutorat**

Un accord sur l'évolution de la prime de tutorat, avec enfin une reconnaissance de toutes les formes de passation de savoir, a été négocié et signé par la CFTC.

Suite à cet accord :

1. Le formateur interne percevra 10 points par jour de formation
2. L'agent ne travaillant pas sous circulation percevra lors de passation de savoir pour un maximum de 3 jours une prime de 5 points par jour
3. L'agent travaillant sous circulation ou aux PCE/PSI percevra lors de passation de savoir pour un maximum de 4 jours une prime de 5 points par jour
4. Le maître d'apprentissage et tuteur percevront 13 points par mois de présence de l'apprenti.

Si vous souhaitez des informations sur ces accords contactez la CFTC.

Si vous souhaitez les connaître plus précisément, vous pouvez le découvrir sur notre site internet.

- **Salaires 2009**

Notre travail doit être considéré et reconnu à sa juste valeur par nos dirigeants. Nous espérons fortement qu'ils aient bien pris conscience des attentes de tous et toutes, c'est pour cela que nous n'accepterons pas des négociations salariales 2009 au rabais. La première réunion est prévue le 23 janvier 2009.

- **Filière Viabilité**

Suite au malheureux décès de notre collègue, une démarche a été effectuée auprès de la Direction Général pour faire un travail en profondeur et de reconnaissance pour cette filière que l'on peut dire oubliée.

La CFTC a envoyé le 8 novembre 2008 un courrier à M.GAUTHEY demandant de voir dans un accord spécifique viabilité des articles traitant de :

- La prime viabilité
- La classification
- La garantie individuelle des heures d'astreinte annuelle
- Le paiement des délais de prévenance lors des modifications de planning et d'astreinte
- La reconnaissance du travail sous circulation
- La définition des parcours de formation
- La revalorisation et l'extension de l'accord 92.2 (indemnité de zone et de proximité obligatoire)
- L'aménagement de fin de carrière
- Le maintien du paiement du taux d'astreinte dans le cas d'heures supplémentaires effectuées (hors intervention) pendant l'astreinte
- La garantie du 11ème jour férié

Dans ce dossier la CFTC est comme à son habitude source de propositions. Des réunions de négociations ont débuté, nous attendons, pour vous en informer, les premiers résultats concrets.

Depuis la privatisation, notre entreprise est en perpétuelle mutation. Les méthodes de travail qui existaient avant ce changement radical disparaissent pour laisser place à une recherche continue de productivité. La dégradation de nos conditions de travail est le résultat de cette politique à court terme. On chamboule tout malgré les interventions des OS et du personnel. Puis avec le temps tout le monde constate que cela ne fonctionne pas et on recommence autre chose (ex D.Tel).

2009 voit la remise en cause, dans le premier semestre, des districts dans leur cadre actuel. Voici donc venu le temps des filières et des secteurs, une nouvelle vérité pour le bien de tous. Seul le temps donnera le véritable bilan de tous ces changements. Nous sommes et resterons vigilants face aux perpétuelles modifications voulues par les dirigeants de notre entreprise.

Devant l'incertitude de notre devenir, seule une CFTC forte et représentative sera entendue par nos dirigeants. Pour cela devenez adhérent à la CFTC.

L'équipe CFTC

Site internet : <http://www.cftc-autoroutes-groupesaneef.com/>

Blog: <http://cftcsaneef.over-blog.com/>

Pour nous contactez: 06 83 41 11 04 ou 06 22 64 38 66

Le 16 janvier 2009

Délégué Syndical Central Frédéric MINET